



## Communiqué de presse

### Suite de la tempête Xynthia

Si, lors de la tempête Xynthia du 27 février dernier, les vents ont été moins violents qu'en 1999, ils n'en ont pas moins provoqué de sérieux dégâts sur les toitures et les murs de certains bâtiments.

Aussi, est-il rappelé aux Marennais, qu'il leur appartient de veiller à ce que les toitures ou les murs de leurs habitations ou de leurs bâtiments quels qu'ils soient ne présentent pas un danger pour le coisinage, les automobilistes ou les piétons.

En cas de danger imminent, un arrêté de péril municipal pourrait être pris à l'encontre de ces bâtiments.

Contact presse :  
Adrien Gobbo  
06 48 35 60 12  
[communication@marennes.fr](mailto:communication@marennes.fr)